



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Compte-rendu succinct de la CAPD du 6 février 2020

Un compte-rendu complet sera envoyé prochainement ; dans l'attente, il nous a semblé essentiel de porter à la connaissance de tous, les réponses faites par la Directrice académique à la déclaration liminaire du SNUDI-FO 94.

Réponses à la déclaration liminaire du SNUDI-FO 94

Cité éducative de Créteil : Non à la zone franche ! Respect de la liberté pédagogique individuelle et des droits statutaires !

Madame la Directrice académique a notamment précisé qu'« *il ne s'agit pas d'exercer une quelconque pression sur la liberté pédagogique ou sur l'expression des professeurs des écoles* ». « *La réunion des enseignants de Grande Section n'avait d'autre valeur qu'informative* » et « *aucune pression ne s'exerce sur les enseignants, pour la mise en œuvre de l'expérimentation de cette méthode pédagogique* ».

Le SNUDI-FO 94 veillera tout particulièrement au respect des droits statutaires des collègues, en particulier à leur liberté pédagogique. Il invite les enseignants de Créteil, notamment ceux exerçant dans les écoles situées dans le périmètre de la Cité Educative, à participer massivement à la

Réunion d'Information Syndicale commune

organisée par le SNUDI-FO 94 et le SNUipp-FSU 94

contre la cité éducative, pour le respect des garanties statutaires des enseignants

jeudi 27 février à 17 heures à la Maison des Syndicats de Créteil.

Une audience commune est demandée à la DASEN

à la suite de la réunion intersyndicale tenue ce midi à Créteil

Après l'arbitraire de PPCR : « *Evaluez-vous les uns les autres !* »

S'agissant du plan de formation et de l'évaluation entre pairs dans une circonscription de Créteil, la Directrice académique a indiqué ne pas être au courant de la situation. Elle prendra attache auprès de l'IEN de circonscription pour en connaître les modalités et les finalités, même si, selon elle, la démarche proposée aux collègues ne peut s'inscrire que dans un processus de formation.

Le SNUDI-FO 94 demande que les sommes prélevées aux collègues pour avoir participé à l'hommage à Christine Renon soient restituées

La Directrice académique prend acte de la demande du SNUDI-FO 94 de procéder à la restitution des sommes prélevées aux collègues qui ont eu un retrait de salaire pour avoir participé à l'hommage à Christine Renon et au rassemblement en Seine-Saint-Denis. Elle indique vouloir prendre le temps de la réflexion et reporter sa réponse à une date ultérieure.

Ordre du jour de la CAPD : La CAPD de ce jour avait à son ordre du jour les promotions à l'avancement accéléré. Tous les collègues nous ayant sollicité ont été tenus informés de leur situation. Une analyse des promotions sera faite dans le compte-rendu qui suivra avec les réponses aux questions diverses.